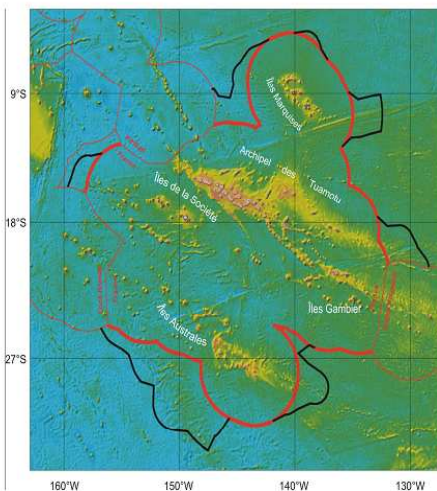


Vers une extension du plateau continental en Polynésie : retour de la campagne POLYPLAC

Menée par Benoit Loubrieu (Centre Ifremer Bretagne) à bord du navire océanographique L'Atalante, la campagne Polyplac s'est achevée le 12 septembre dernier à Nuku Hiva aux Marquises. Pendant un peu plus d'une semaine, une dizaine de scientifiques de l'Ifremer (de métropole, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie) ont acquis des données géophysiques des fonds marins au large des îles Marquises. Cette mission a pour objectif de fournir les données scientifiques nécessaires à la préparation du dossier complet de revendication d'extension du plateau continental juridique.

La campagne POLYPLAC s'inscrit dans le cadre du programme EXTRAPLAC (EXTension Raisonnée du PLATEau Continental) mené par l'Ifremer et ses partenaires depuis 10 ans. C'est la 4^{ème} mission dans le Pacifique après Noucaplac 1 et 2 au large de la Nouvelle-Calédonie et Wallisplac au large de Wallis et Futuna.

Pourquoi étendre le plateau continental juridique?



(limites en rouge).

Extensions potentielles du plateau continental à étudier

(limites en noir).

© Ifremer

La possibilité d'agrandir les zones maritimes sous sa juridiction intéresse la France à plusieurs titres. Tout d'abord, cela permettrait à la France de confirmer sa place de nation maritime majeure :

1 million de km² au total, dans les trois océans, sont en jeu, qui s'ajouteraient aux presque 11 millions de km² de notre actuelle Zone Economique Exclusive.

Par ailleurs, dans ces espaces d'extension, les états côtiers disposeront de **droits souverains pour l'exploitation des ressources naturelles**, contenues dans le sol et le sous-sol exclusivement, dont des ressources minérales et hydrocarbures, des bactéries utilisables pour les biotechnologies... Les droits souverains sur la pêche resteront limités aux 200 milles nautiques, excepté pour les espèces vivant sur le fond.

Résultats de la campagne POLYPLAC

Grâce aux données acquises pendant la campagne, les scientifiques vont établir une **cartographie des fonds marins de la zone d'étude** de la campagne POLYPLAC. Celle-ci se situe au sud-est de l'archipel des Marquises où un haut fond (ou ride) prolonge vers l'est le Plateau des Marquises au-delà de la limite des 200 milles. Cette zone potentielle pour l'extension du plateau continental en Polynésie présente un certain nombre de caractéristiques compatibles avec les règles d'extension fixées par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

L'objectif est d'étudier le prolongement naturel de l'archipel des Marquises vers les grands fonds, le long de cette ride océanique. La cartographie précise de la ride permettra de localiser des pieds de talus à sa base (limite à partir de laquelle une extension à 60 milles peut être proposée), là où elle s'enracine dans les grands fonds océaniques. Une fois l'extension déterminée, elle doit être examinée par une Commission d'experts des Nations unies (CLPC).

En 2009, la France a déposé aux Nations Unies un premier document l'informant de son intention de revendiquer en Polynésie, l'extension de son Plateau Continental au-delà de la ZEE. Plusieurs zones de la Polynésie Française qui présentent des caractéristiques géomorphologiques pouvant donner lieu à une extension, ont en effet été repérées. Cependant, l'établissement d'un dossier complet d'extension dépend de la capacité des scientifiques à acquérir des données supplémentaires, ce qui nécessite la programmation de plusieurs campagnes à la mer. POLYPLAC est la première d'entre elles, et concerne uniquement le secteur du sud-est des îles Marquises. D'autres missions devraient donc suivre en Polynésie, qui permettront d'en savoir plus sur les fonds sous-marins de cette région du Pacifique !

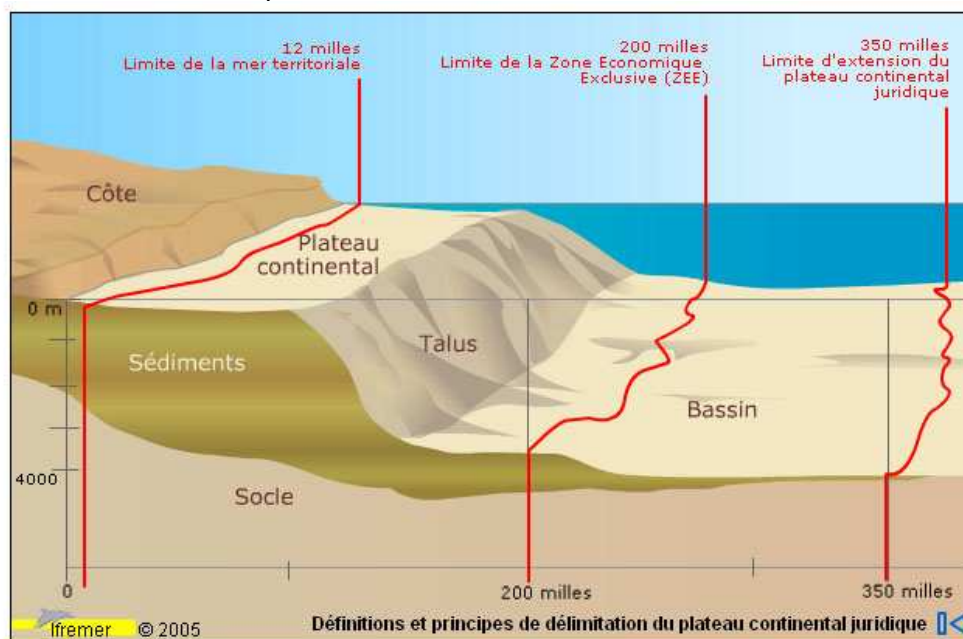
Pour en savoir plus sur POLYPLAC :

www.extraplac.fr/FR/campagnes/polyplac.php

<http://wwz.ifremer.fr/ncal/Bienvenue/Carnet-de-bord-POLYPLAC>

Le programme EXTRAPLAC

Avec la convention internationale sur le droit de la mer de 1982, ratifiée par la France en 1996, les Etats côtiers peuvent **étendre leur plateau continental au-delà des 200 milles marins qui est aussi la limite de la ZEE (Zone Economique Exclusive)**, sans que celle-ci puisse faire l'objet de l'extension. Ces extensions vers la haute mer ne peuvent être revendiquées que sur les fonds marins et le sous-sol adjacent à leurs côtes, à condition de démontrer que sont réunies certaines conditions géologiques, morphologiques et géophysiques. Les dossiers de revendication sont examinés par la Commission des limites du plateau continental (CLPC), une commission spécialisée des Nations Unies et créée par la convention sur le droit de la mer.



Le programme Extraplac (Extension raisonnée du plateau continental), piloté par le Secrétariat Général de la Mer, a été mis en place en 2002 pour l'établissement des revendications françaises d'extension du plateau continental juridique au-delà des 200 milles marins. L'Ifremer en assure la maîtrise scientifique et technique avec le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine, l'IFP Énergies nouvelles et l'Institut Polaire Paul Emile-Victor.

Consulter le site du programme Extraplac : <http://www.extraplac.fr>